

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ-CENT-TRENTE-SEPTIÈME (537^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 17 JUIN 2025 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13578

Bilan annuel des programmes de formation de courte durée créés entre mai 2024 et avril 2025

- ATTENDU** le Règlement général 2 de l'Université du Québec « Les études de premier cycle »;
- ATTENDU** le Règlement général 3 de l'Université du Québec « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux études de l'UQAC;
- ATTENDU** la Politique relative à la création et à la modification de programmes et de cours de l'UQAC;
- ATTENDU** la Procédure relative à la création et à la modification d'un programme de l'UQAC;
- ATTENDU** le bilan annuel des programmes de formation de courte durée créés entre mai 2024 et avril 2025;
- ATTENDU** la résolution CERC-9044 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative au bilan annuel des programmes de formation de courte durée créés entre mai 2024 et avril 2025;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats;

Sur proposition de Vincent Morin, appuyée par Patrick Giroux, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** prendre acte du bilan annuel des programmes de formation de courte durée créés entre mai 2024 et avril 2025.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon 
Signé avec ConsignIO Cloud (19/06/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Me Nathalie Gagnon